



# VINS du VAUCLUSE

INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

## Guide des procédures Contrôle interne Négociants non vinificateurs ***IGP Vaucluse***

Mise à jour le 30 Aout 2023

## I – LES OBLIGATIONS DECLARATIVES VRAC OU CONDITIONNEMENT

Etant identifiés en IGP en tant que négociant non vinificateur vrac ou conditionneur, vous êtes soumis à des obligations déclaratives à déposer auprès de l'ODG concerné.

3 cas possibles :

- ✓ Les transactions vrac en dehors du territoire national : Le vendeur vrac en dehors du territoire national doit déposer auprès de l'ODG une déclaration de transaction vrac pour des lots au minimum 10 jours ouvrés avant le départ du vin.
- ✓ Les transactions vrac France (uniquement pour l'IGP Méditerranée) : Le vendeur vrac en France doit déposer auprès de l'ODG Inter-Med une déclaration de transaction vrac pour des lots au minimum 10 jours ouvrés avant le départ du vin.
- ✓ Les conditionnements : Le conditionneur doit faire en ligne la déclaration de conditionnement pour les lots conditionnés :

**Nombre de conditionnements <12 par an** : La déclaration est déposée dans les 48 heures maximum après chaque conditionnement auprès de l'ODG

**Nombre de conditionnements >12 par an** : Une déclaration récapitulative est à déposer chaque mois auprès de l'ODG

**En cas de conditionnement effectif, vous devez impérativement conserver 4 échantillons de chaque lot conditionné pendant 2 mois afin que nous puissions procéder au contrôle de ces lots conditionnés.**

## II – LES CHANGEMENTS DE DENOMINATION

Cas particulier des demandes de changement de dénomination

- 1 Méditerranée à Département 84  
INTERDIT dans l'ODG 84 (autorisé uniquement à la production)
- 2 Département 84 à Méditerranée  
Le contrôle organoleptique du lot en demande est obligatoire.

La procédure :

- ✓ Remplir une déclaration d'intention de changement de dénomination en ligne
- ✓ Inscrire les vins à la commission organoleptique la plus proche (Prélèvement - analyse - dégustation)
- ✓ Attendre les résultats du contrôle documentaire + organoleptique pour sortir les vins

### III – NORMES ANALYTIQUES

#### TITRE ALCOOMETRIQUE TOTAL :

##### Vaucluse, Méditerranée

Minimum : 9 % vol

Maximum : 20 % vol pour les vins non enrichis  
(limité à 15 % vol pour les vins enrichis)

#### ACIDITE TOTALE :

##### Vaucluse, Méditerranée

≥ 2,28 g H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>/l

#### ACIDITE VOLATILE (ROUGE, ROSE OU BLANC) :

Titre alcoométrique de 9% vol à 20 % vol

##### Vaucluse, Méditerranée

Blanc et rosé : Acidité volatile ≤ 0,88g H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>/l

Rouge: Acidité volatile ≤ 0,98g H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>/l

**IGP Méditerranée BLANC uniquement : si Titre alcoométrique de 15% vol à 20% vol avec Teneur en glucose + fructose ≥ 45 g/l : Acidité volatile ≤ 1,20 g H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>/l et SO<sub>2</sub> <300 mg/l**

#### SO2 TOTAL (BLANC, ROSE OU ROUGE):

	Vins blancs			Vins rosés		Vins rouges	
	≤ 5 g	> 5 g	>45g*	< 5 g	> 5 g	< 5 g	> 5 g
Teneurs en glucose/fructose							
Teneur maxi. en SO <sub>2</sub> (mg/l)	200	250	300	200	250	150	200

\* Uniquement pour l'IGP Méditerranée

## IV – FREQUENCE DE CONTROLE

Au moins un lot par opérateur et par couleur tous les ans chez 50 % des opérateurs

## IV – FACTURATION

TYPE	TARIFS
<b>Changement de dénomination vers Méditerranée</b>	<b>60 € / lot HT + 0.15 € / HI</b> (redevance med non assujetti à la TVA) + 20 € HT si analyse COFRAC du lot non fourni + frais d'expédition pour les négociants hors zone de production
<b>Contrôle par sondage</b> <i>Pour conditionnement ou vrac France &amp; export</i>	<b>60€ / lot HT</b> + 20 € HT si analyse COFRAC du lot non fourni + frais d'expédition pour les négociants hors zone de production

## V – L'ODG

### SYNDICAT DES VINS IGP VAUCLUSE

35 Chemin de St Genies  
84 210 VENASQUE

Pour toute information :

Tél : 04 90 12 45 20 – 06 11 46 82 99  
revendication@vins-igp-vauculuse.fr

 Documents en libre téléchargement sur :  
**<https://igp.vins.24eme.fr>**

**En bas de page, cliquez sur**

**VINS DU VAUCLUSE**

**Puis cliquez sur « Plus d'info »**

 Déclarations à faire en ligne sur le nouveau portail IGP :  
**<https://vauculuse.igp.vins.24eme.fr>**

**DEMANDEZ VOS CODES DE CONNEXION**



